

**Extrait du Registre des délibérations du conseil municipal
04380 Le CASTELLARD-MELAN
Séance du mardi 2 juillet 2013**

Date de la convocation : 25/06/2013

Sont Présents : M. ADAM, Ch. BARDIN, C. BREISSAND, M. GODDEFROY, J. JULIEN, J. VINDEIRINHO

Procuration : néant

Excusés : C. GODDEFROY, C. LANDOUZY

Le maire ouvre la séance à 18h20

Le conseil nomme Ch. BARDIN, secrétaire de séance.

D2013/12 : Rapport annuel sur l'eau

Exposé du rapport sur l'eau, joint :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le rapport sur l'eau pour l'année 2012

Contre : zéro Abstention : zéro Pour : six

o *Questions diverses et information*

Signalisation directionnelle à Mélan :

La Maison technique a tranché sur la signalétique sur la D3 à Mélan :

- Un panneau « voie sans issue à 200m » en direction du Col de Mounis par le CD17
- Retrait du panneau « DIGNE » et pose d'un panneau « Le Castellard »

Piste en forêt communale Ardouin, le Riviès :

- o A déplorer le glissement, fin mai 2013, d'une nappe de terres qui coupe la piste créée au début des années 2000 en trois zones, entre les deux virages en épingles. La zone est encore très humide en son point central. La réouverture pourra intervenir valablement à l'automne lors des travaux d'allongement de cette même piste de 665 m en partie basse de la forêt communale.

Goudronnage de la partie haute du chemin de Viérisnarde et scellement de 5 revers d'eau:

- o Les travaux ont été réalisés les 26, 27 et 28 juin 2013.

Effondrement à proximité du chemin montant sous le Sufron:

- o Une assistance sera demandée à l'ATESAT et l'assureur de la commune, MMA, est à contacter, y compris pour la piste en forêt communale

Autres travaux ou acquisitions réalisées :

- o Une armoire ignifuge pour l'ensemble des actes et registres communaux,
- o Un coffret électrique, amovible, pour utilisation du branchement électrique du pré de Ste Madeleine,
- o Remise en état du point lumineux en bas du grand cabanon de Ste Madeleine.

Autres travaux :

- o Remplacement des lambris à la Chapelle Ste Madeleine, appel fait au centre des feux Nouveaux, fourniture à charge de la commune,

- Débroussaillage du chemin communal de Font d'Enfret par des chantiers de jeunes du Centre des Feux Nouveaux.

Programme d'aménagement solidaire sur le hameau du Castellard : Eaux pluviales et accès à la Mairie pour les personnes à mobilité réduite:

- Pour le muret de finition de la placette et sa continuité le long de la RD3 : un chantier Pierre Sèche des Scouts et Guides de France est prévu à l'été 2013
- Tranche 2013 : les travaux préalables à la réalisation d'un accès pour les personnes à mobilité réduite :
 - Rénovation et alimentations indépendantes en eau pour la cour et le bâtiment de la Mairie, (eau communale et eau de source spécifique à ce hameau)
 - Alimentation indépendantes en eau de la parcelle communale en aval de la Mairie pour le cimetière du Castellard et à terme pour les parcelles privées attenantes, (eau communale et eau de source spécifique à ce hameau),
 - La récupération des eaux pluviales sur la route départementales D17, en amont de l'entrée de la cour de mairie, avec une grille en traversée de route et cunette de récupération des eaux de ruissellement en aval
 - Le principe d'une servitude de passage des réseaux a été retenu avec les propriétaires de la parcelle contigüe en aval de la cour de la Mairie,
 - Les permissions de voirie correspondantes ont été accordées.
- Tranche 2013-2014 : construction de la rampe d'accès entre la route départementale et le seuil de la Mairie
 - afin d'absorber le dénivelé entre la RD3 et le seuil de la Mairie un tracé avec des rampes normalisés à 5 et 8% est possible en suivant le garde-corps Sud et Est de la cour. Un perron et deux nouvelles marches sont nécessaires à l'entrée de la Mairie. Ce projet de profil a été soumis à la Commission départementale pour l'accessibilité aux personnes handicapées, et qui a accepté une dérogation compte tenu de l'absence de zone de repos de part et d'autre des passages à 8%. Dans son avis favorable la commission préconise la réalisation d'un parking MRZ à proximité et l'aménagement intérieur des locaux.
 - Au préalable il y a lieu d'établir les autorisations entre la commune et les propriétaires de la parcelle contigüe en amont de la cour de la Mairie
- Tranche prévue : la réalisation de 6 places de stationnement à proximité du chemin en direction de l'église,
- Tranche complémentaire : la consolidation du socle du calvaire en amont du hameau le Castellard
- La subvention de 50% dans le cadre du programme d'aménagement solidaire de la région PACA a été votée le 28 juin 2013.

Moyens de lutte contre l'incendie

Les moyens de lutte contre l'incendie sont de la responsabilité de la commune :

- ✓ La borne N°6 du quartier de Liouche a été contrôlée par APEI Magaud,
- ✓ A venir la mise en place sur Mélan, en conformité avec l'avis de la Commission de Sécurité de l'Arrondissement de novembre 2012 et à la circulaire interministérielle du 10 décembre 1951, d'un poteau incendie capable de fournir 60 m³ d'eau à l'heure durant 2 heures. Ce projet de réserve d'eau et de canalisation fera l'objet d'une demande de subvention à l'Etat en 2014.
- ✓ Dans le cadre du projet sur Mélan, doter d'autres secteurs de la commune d'accès au réseau sous pression existant pour les moyens de lutte contre le feu, proposition d'installer une borne incendie de premier secours au hameau de la Faïsse.

La fête des Monges organisée par le Syndicat Mixte des Monges : (Pays de Seyne, CCABV, CCDB, Sisteronnais, La Motte-Turriers, Moyenne Durance, Lure-Vançon-Durance)

- ✓ Cette 17ième édition a lieu sur le territoire de notre communauté des communes Duyes et Bléone, au col de Fontbelle, à l'église de Mélan et au pré de Ste Madeleine,
- ✓ Un dépliant est en cours de diffusion,

- ✓ Deux randonnées organisées, la crête de Géruen, départ à 7h du col de Fontbelle, et la Grotte de St Vincent au départ de l'église de Mélan à 8h.
- ✓ Une carte des circuits de randonnées du massif des Monges est éditée. Possibilité de s'en procurer auprès de la Mairie du Castellard-Mélan au prix de 2 Euros. (une carte 2013 est également disponible pour le territoire de notre communauté des communes Duyes et Bléone, au prix de 1,50 Euros)

Les demandes par courrier du 26 juin 2013 de monsieur JULIEN Francis :

- En analyse de son premier objet « **Empiètement et « Squat » du chemin communal au droit de la Tuilière** » :
 - Depuis 2005, une borne instable et vulnérable était posée entre l'angle de la remise et le chemin créé à cette date,
 - En 2008 ou 2009, cette borne a disparue, néanmoins il ne subsiste aucune ambiguïté au vu du plan d'implantation du bornage joint à l'acte notarié, entre l'angle de la remise et le chemin créé,
 - Depuis 2005, force est de constater, aucune trace d'empiètement supplémentaire de la part des propriétaires successifs de la maison de la Tuilière, à l'angle de cette remise en direction du chemin. Le monticule naturel de sécurité laissé en 2005 lors de l'ouverture du chemin entre l'angle de la remise et la bordure du chemin est intact. Le plan du géomètre joint à l'acte précise une distance de 50 cm.
 - Côté opposé du chemin, le long de la parcelle B502, s'agit-il d'un empiètement ou de la limite de l'engravement du tracé du nouveau chemin avec la parcelle B502 ? Ces travaux ont été réalisés en 2005 sous la maîtrise d'ouvrage de la commune représentée alors par monsieur JULIEN Francis, requérant aujourd'hui.
 - En dehors des rares périodes de pose temporaires de filets de protection des cultures, toujours négociables de gré à gré entre exploitants, il n'existe aucune entrave pour circuler sur une largeur de 5 mètres au niveau de l'angle de la remise. La situation est confortable par rapport à l'état de la majeure partie de la voirie communale,
 - Communication de ces nouveaux éléments sera faite au propriétaire de la parcelle B502. Rien ne laisse présager une aggravation. Si tel était le cas, un bornage à frais partagé entre la commune et ce propriétaire permettrait d'installer les bornes pertinentes pour la conservation de la largeur du chemin en objet.
- En analyse du deuxième point en objet « **Drain Nord du cimetière non nettoyé et jamais entretenu depuis Mars 2008** » :
 - Les drains, Nord et Sud vont être documentés dans le dossier du cimetière du Castellard en Mairie, matérialisés sur le terrain et inscrits au carnet d'entretien des extérieurs communaux.

La séance est levée à 20h00

Affichage en date du 8 juillet 2013